Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20240422-BUR-AG-24-026-DE
Date de télétransmission : 30/04/2024
Date de réception préfecture : 30/04/2024

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 22 avril 2024

DÉLIBÉRATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Attribution d'une subvention à l'Association Bastia Beer Club – Bastia Beer Festival 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux avril à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRÉSENTS : Louis POZZO DI BORGO, Pierre SAVELLI, Jean-Louis MILANI, Michel ROSSI, Gérard ROMITI, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI, Leslie PELLEGRI, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Hélène PADOVANI.

POUVOIRS : -

ABSENTS : Gilles SIMEONI, Michel SIMONPIETRI, Jean-Jacques PADOVANI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7

Votants : 10
Pour : 10
Contre : -
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

Bureau du 22 avril 2024

OBJET : Attribution d'une subvention à l'Association Bastia Beer Club – Bastia Beer Festival 2024

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 25 mars 2019 approuvant le règlement d'attribution des subventions aux évènements à caractère économique et numérique ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau et notamment en matière de subventions : « toutes autres subventions, dans le respect, le cas échéant, des règlements et documents d'orientation approuvés par le Conseil » ;

Vu la demande de subvention reçue ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Ouï l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

ATTRIBUE (À l'unanimité)

Une subvention de 1 500 euros à l'Association Bastia Beer Club (SIRET : 91370995200018) pour la manifestation « Bastia Beer Festival 2024 » qui se déroulera du 28 au 30 Septembre 2024 ;

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia, service gestionnaire 3ECO, Chapitre 65 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE PRESIDENT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 30 AVR. 2024
et publication ou notification
du 30 AVR. 2024
Le Directeur Général des Services
Jean-Michel FERRY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr